DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 AVRIL 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Réalisation de 4 logements sociaux supplémentaires 6, rue des Bûcherons – Garantie d'emprunt à la société d'H.L.M. Le Foyer pour Tous

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 avril 2010
par voie d'affichages
~~notifié le .....~~
transmis en Sous-Préfecture
le 19 avril 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 avril 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services

Amaury de BARBEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

==========

L'an deux mille dix, le 8 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er avril deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY*, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU*, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur LEBRAY (sauf pour le dossier 10 B 00, le procès-verbal de la séance du 11 février 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 B 01-02-05-06)
*Monsieur ROUSSEAU (uniquement pour le dossier 10 B 00, le procès-verbal de la séance du 11 février 2010, le compte-rendu des actes administratifs, le dossier 10 B 01)

Avaient donné procuration :

Madame BÈLE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Madame de CIDRAC
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 10 B 01

OBJET : RÉALISATION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX SUPPLÉMENTAIRES 6, RUE DES BÛCHERONS – GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'H.L.M. « LE FOYER POUR TOUS »

RAPPORTEUR : Madame USQUIN

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 4 octobre 2007, le Conseil Municipal a accordé à la S.A. d'H.L.M. « Le Foyer pour Tous », une garantie d'emprunt d'un montant de 745 912 € pour acquérir et réhabiliter l'immeuble sis 6, rue des Bûcherons. Cet immeuble comprenait 7 logements et un local professionnel devenu depuis un logement.

La S.A. d'H.L.M. « Le Foyer pour Tous » sollicite une nouvelle garantie d'emprunt d'un montant de 361 848 € pour financer la réalisation de 4 logements supplémentaires suite à la réorganisation des espaces.
L'immeuble réhabilité comportera ainsi 12 logements au total.

Cette garantie est sollicitée à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par « Le Foyer pour Tous » d'un montant de 361 848 € auprès de Dexia Crédit Local.

Caractéristiques générales du prêt :

Ce prêt comprend une phase de mobilisation des fonds et une phase d'amortissement du capital.

Montant du prêt pour la réalisation de 4 PLS : 361 848 €
Durée totale : 30 ans + 24 mois.

Phase de mobilisation des fonds :

- Durée : au maximum 24 mois.
- Taux annuel indexé : 2,44 % (revenant à un taux trimestriel équivalent de 2,42 %). Le taux choisi (annuel ou trimestriel) sera corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A.
- Paiement des intérêts : annuel ou trimestriel à terme échu.

- Mobilisation des fonds : à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 6ème jour ouvré précédant le terme de la phase de mobilisation et avec versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés.

Phase d'amortissement :

- Taux indexé : 2,44 % revenant à un taux trimestriel équivalent de 2,42 %. Le taux annuel sera, le cas échéant, corrigé de la variation du taux de rémunération du livret A.
- Périodicité des échéances : trimestrielle ou annuelle.
- Mode d'amortissement : progressif.

Au cas où « Le Foyer pour Tous » ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place à la première demande de Dexia Crédit Local adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

En contrepartie des garanties d'emprunt accordées, la Ville dispose d'un droit de réservation portant sur 3 logements.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder à la société d'H.L.M. « Le Foyer pour Tous », la garantie de la Ville sur le prêt contracté auprès de Dexia Crédit Local,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir concernant cette opération, notamment la convention de garantie et son annexe à intervenir et à procéder ultérieurement aux opérations que nécessiterait la mise en œuvre de cette garantie.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ACCORDE à la société d'H.L.M. « Le Foyer pour Tous », la garantie de la Ville sur le prêt contracté auprès de Dexia Crédit Local pour un montant de 361 848 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir concernant cette opération, notamment la convention de garantie et son annexe à intervenir et à procéder ultérieurement aux opérations que nécessiterait la mise en œuvre de cette garantie.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,

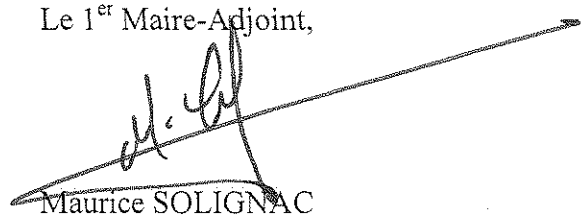

Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines